



Procès-verbal du conseil d'administration du 23 novembre 2023

Le conseil d'administration de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 23 novembre 2023 à Paris auprès de l'Institut national des jeunes aveugles. La séance s'ouvre à 13h30.

Membres présents ou représentés (13) :

Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
M. Thibault BECHINI, représentant élu des membres ;
Mme Audrey BERTRAND, représentante élue des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;
Mme Geneviève BÜHRER-THIERRY, Professeure à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Mme Marina FORMICA, Professeure à l'Università degli Studi di Roma "Tor Vergata" (procuration à Mme Elena AVELLINO) ;
M. Bruno FORNARA, représentant élu des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
M. Nicolas GRIMAL, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. Yves-Marie BERCÉ ;
M. Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, directeurs d'études à l'EHESS ;
M. Antoine PETIT, président du Centre national de la recherche scientifique, représenté par M. William BERTHOMIÈRE (procuration à M. Pierre-Cyrille HAUTCOEUR) ;
M. Olivier PONCET, Professeur à l'École nationale des Chartes (procuration à M. Yves-Marie BERCÉ) ;
M. Vivien PRIGENT, représentant élu des professeurs des universités et personnels assimilés ;
Mme Catherine SALIOU, Professeure à l'université de Paris-VIII-Vincennes-Saint-Denis (procuration à Mme Audrey BERTRAND) ;
M. Bernard STIRN, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par M. Serge SUR (procuration à M. Thibault BECHINI).

Membres absents excusés (2) :

Mme Anne-Sophie BARTHEZ, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, représentée par Mme Marina GOVOROFF ;
M. Martin BRIENS, Ambassadeur de France en Italie (procuration à Mme Marina GOVOROFF).

Personnalités à voix consultative :

Mme Brigitte MARIN, directrice de l'EFR ;
Mme Laura PETTINAROLI, directrice des études à l'EFR ;
Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR.

Assistaient également à la séance :

Mme Anne-Sophie BOURG, responsable du service des publications à l'EFR ;
Mme Valérie HUET, directrice du Centre Jean Bérard ;
Mme Cécile MARTINI, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;
Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour

1. Élection du président du conseil d'administration ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2023 ;
3. Informations de la directrice ;
4. Gestion des contrats doctoraux attribués au titre de l'action internationale du MESR ;
5. Nombre de postes de membres à pourvoir pour l'année 2024 ;
6. Budget rectificatif 2023-2 ;
7. Budget de l'exercice 2024 ;
8. Délégation du CA à la directrice ;
9. Biens : sortie d'inventaire ;
10. Contrôle interne budgétaire et comptable (CIBC) ;
11. Tarifs et barème de l'année 2024 ;
12. Calendrier des réunions des CS et CA pour l'année civile 2024 ;
13. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
14. Questions diverses.

* * *

En introduction à la séance du 23 novembre 2023, la directrice de l'EFR remercie le directeur de l'Institut national des jeunes aveugles (INJA) pour la mise à disposition, pour la première fois, de la salle de réunion, à un tarif partenaire.

Le doyen d'âge, Yves-Marie Bercé, est président du conseil d'administration jusqu'à l'élection du président ou de la présidente du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunissant en formation nouvelle, un tour de présentation des participants est effectué.

1. Élection du président du conseil d'administration

Sur 13 votants, on dénombre 13 votes en faveur de l'élection de Geneviève Bühler-Thierry en tant que présidente du conseil d'administration.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2023

Il est fait part d'une coquille en page 2, lire 2017 au lieu de 2027.

Cette correction apportée, le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 juin 2023. Le procès-verbal sera publié sur le site internet de l'EFR.

3. Informations de la directrice

Le premier point d'information concerne le calendrier de négociation avec la tutelle du prochain contrat de développement pluriannuel 2022-2028 (la période devait s'achever initialement en 2026, mais une prolongation de deux années a été proposée, le rapport définitif du Hcéres n'ayant été publié qu'en janvier 2023, à la suite de la visite sur site fin 2021). Le 6 juin 2023, une réunion d'ouverture des négociations a été organisée par le MESR, en présence des directeurs des cinq Écoles. Il avait été convenu que celles-ci transmettraient fin septembre 2023 la synthèse du bilan 2017-2021 et les propositions d'axes stratégiques pour la période suivante. Des éléments identiques ont été sollicités

au titre du ResEFE. Cette documentation a été adressée à la DGEISIP début octobre après la réunion des directeurs lors du séminaire tenu à la Casa de Velázquez fin septembre. À ce jour, la phase d'échange n'a pas encore débuté. Le calendrier annoncé prévoit la définition des jalons et des indicateurs en janvier 2024, pour une validation du contrat par le conseil d'administration en mars 2024 et une signature du document en avril 2024.

Le séminaire des EFE organisé à Madrid en septembre 2023 a été l'occasion pour les directeurs de travailler aux projets à mettre en place à l'échelle du ResEFE, mais le dialogue avec le ministère n'est pas encore engagé.

La représentante de la DGRI a indiqué en conseil scientifique que c'est la DGEISIP, responsable du pilotage des négociations, qui adressera en janvier 2024 une série de demandes de précisions aux EFE afin d'affiner la documentation à finaliser. Ces échanges prendront un format oral (visioconférence), afin de faciliter les discussions et l'exposition des propositions. Le document final sera un document unique comprenant les contrats des cinq EFE ainsi que celui du ResEFE.

Le deuxième point d'information concerne les mouvements de personnels. Au 1^{er} septembre 2023, sept nouveaux membres scientifiques ont été accueillis à l'EFR, auxquels s'ajoute le chargé de recherche CNRS accueilli pour un an (membre sorti au 31 août 2023), ainsi que la directrice des études pour l'Antiquité et la chargée de coordination de la recherche et de valorisation. Le mandat de la directrice de l'EFR, arrivé à échéance au 31 août 2023, a été renouvelé à compter du 1^{er} septembre 2023 pour un second mandat de 4 ans. À ce propos, la directrice de l'EFR informe le conseil d'administration que l'arrêté de détachement pour ce second mandat n'a pas encore été pris. Trois nouveaux personnels ont été accueillis au titre de programmes financés par des agences de moyens (Agence nationale de la recherche - ANR et European Research Council - ERC) et une gestionnaire a été recrutée pour les opérations sur les ressources fléchées en soutien aux sections scientifiques. Une maîtresse de conférences est accueillie en délégation pour l'année universitaire 2023-2024. Trois doctorants ont été accueillis au 1^{er} octobre 2023. Au Centre Jean Bérard, on compte de nouveaux personnels également : un ingénieur de recherche CNRS (topographe-géomaticien nommé au 1^{er} décembre 2023 par le CNRS, un enseignant-chercheur en délégation et un assistant de gestion budgétaire et comptable (personnel EFR).

Le troisième point d'information a trait à l'immobilier et notamment au chantier de restauration du palais Farnèse, commencé en 2021, qui devrait s'achever en 2025 (réfection des toitures et ravalement des façades). En janvier 2024 débutera la troisième phase des travaux, qui aura d'importantes conséquences sur la vie de l'établissement, puisque deux logements du personnel, un bureau de la bibliothèque et ceux de deux directeurs des études seront temporairement indisponibles. Sur ce point, la directrice de l'EFR remercie les équipes de la bibliothèque pour les efforts que demandent les constants déplacements des collections que nécessite ce chantier. Au troisième étage, les travaux de la 1^{ère} phase ont été suivis par la rénovation, cet automne, des salles de lecture situées côté via dei Farnesi (remplacement des sols et rafraîchissement des murs). Ces mouvements de collections et la réfection des salles de lecture ont eu pour conséquence une augmentation des dépenses. Par ailleurs, l'ancien bureau de direction, cédé aux services de la bibliothèque dès l'arrivée de la directrice de l'EFR en septembre 2019, est en cours de restauration. En effet, au moment de l'enlèvement des tapisseries dans cette pièce, on a découvert des restes de décorations murales datant de la fin du XIX^e siècle, réalisées sous la direction d'A. Cipolla. Après expertise de la Surintendance de Rome, les décors peints de cette pièce seront intégralement restaurés, à la charge par l'EFR, dans le cadre de l'entretien et de la conservation du patrimoine. Cette restauration entrera dans les événements de commémoration des cent-cinquante ans de l'EFR en 2025.

Sur le cent cinquantième de l'EFR, la directrice informe le conseil d'administration que, dès mars 2023, une première commémoration sous la forme d'une journée d'études, a marqué la naissance de l'EFR comme section romaine de l'École française d'Athènes (décret du 25 mars 1873). Par ailleurs, le 1^{er} décembre 2023 sera organisée une journée d'étude sur l'histoire des collections de la bibliothèque. En 2024, une exposition de la collection d'antiques, conçue par deux anciens membres de l'EFR, sera également l'occasion de mettre en valeur le patrimoine de l'EFR. Enfin, en 2025 un programme de recherche sur l'histoire intellectuelle et historiographique de l'EFR sera mis en œuvre, avec une attention plus particulière portée aux cinquante dernières années, puisque 2025 marquera aussi les cinquante ans du siège de Place Navone. Un document récapitulatif des opérations et des publications réalisées ou programmées pour la commémoration du cent-cinquantième sera présenté à la réunion du conseil d'administration du mois de mars ou de juin 2024.

4. Gestion des contrats doctoraux attribués au titre de l'action internationale du MESR

L'EFR a accueilli cet automne trois nouveaux doctorants sous contrat en partenariat avec les universités : un au titre du partenariat avec Aix-Marseille Université, un autre dans le cadre d'un nouveau partenariat avec l'université Paris I et, enfin, celui qui relève de la coopération internationale dans le cadre du ResEFE. Pour ce dernier, le MESR a souhaité, en 2022, modifier la procédure d'attribution de la subvention relative aux coûts du contrat doctoral sur 3 ans : celle-ci, octroyée avant 2022 par le ministère à l'université dont relevait l'étudiant sélectionné après appel à candidatures, est désormais versée à l'EFR (et aux autres Écoles françaises à l'étranger participant au dispositif), laquelle doit à son tour reverser la subvention à l'université dont relève le doctorant choisi. On constate toutefois un décalage entre la somme versée par le ministère à l'EFR et la somme engagée par l'université au titre du contrat doctoral (salaire supérieur du fait de l'augmentation du point d'indice et du fait de l'inclusion d'autres lignes de dépenses en fonction de la politique en matière de ressources humaines de l'université finançant le contrat doctoral). Ainsi, pour le doctorant ayant commencé en septembre 2022, un avenant à la convention d'accueil avec l'université de Lyon II a dû être signé pour régulariser les coûts. Quant au doctorant sélectionné en 2023, le contrat a été établi tardivement, au 1^{er} novembre 2023, à cause des nombreux échanges préalables avec l'université sur le montant à verser, dépassant la subvention reçue par l'EFR du ministère. À titre d'information, la directrice de l'EFR indique que les coûts supplémentaires pour l'EFR se monteront à 10 831 euros pour le contrat doctoral commencé en septembre 2022 et à 12 492 euros pour celui de 2023. Le conseil d'administration s'inquiète des difficultés engendrées par le transfert du financement des contrats doctoraux à l'EFR, et demande instamment le retour de la gestion de ce financement selon les modalités antérieures à 2022, ces doctorants contractuels n'étant pas employés par l'EFR.

5. Nombre de postes de membres à pourvoir pour l'année 2024

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le nombre de postes de membres scientifiques pour l'année 2024, à savoir 18.

6. Budget rectificatif 2023-2

L'agent comptable procède à la présentation du budget rectificatif n° 2 pour l'année 2023 et rappelle en premier lieu le contexte. Le compte financier 2022 avait affiché une perte comptable d'un montant de 235 000 euros. Partant, un document retraçant les conditions de retour à l'équilibre a été voté en conseil d'administration le 16 juin 2023. Les facteurs expliquant cette perte ont trait à l'évolution

des rémunérations en 2022 (revalorisations des rémunérations et rappels de rémunérations depuis 2019 pour le personnel local, d'un montant de 426 000 euros dont 232 000 euros de rappels), à l'augmentation de la facture énergétique (+104 000 euros entre 2021 et 2022) ainsi qu'aux frais de gardiennage (mis en place en 2016 pour le palais Farnèse et en 2020 pour la place Navone), à hauteur de 150 000 euros. L'engagement de l'EFR à réduire ses dépenses s'est concrétisé par une économie d'énergie, une baisse des budgets alloués aux différents services et une maîtrise des emplois, en les maintenant en 2023 en deçà du plafond. Cependant le retour à l'équilibre ne peut être réalisé sans un accompagnement du ministère. Le présent budget rectificatif est proposé sur la base de la notification intermédiaire reçue en juillet 2023, sans autre information connue au moment de l'élaboration de ce document.

Tableau 2 - Autorisations budgétaires

Eu égard au budget rectificatif n°1, on constate une augmentation en crédits de paiements sur les dépenses de personnel, à hauteur de 61 000 euros, compensée par une baisse des dépenses de fonctionnement.

Concernant les recettes, on constate une forte augmentation, à hauteur de 663 000 euros (dont 641 000 euros de recettes fléchées liées à la mise en route du projet ERC Rotarom17 qui a commencé en octobre 2023).

Une diapositive est ensuite projetée sur l'évolution du solde budgétaire, qui met en lumière une remontée du solde à la suite du versement de la première tranche de financement du projet Rotarom17 par l'ERC.

En dépenses

- *Personnels*

Tableau 1 - Tableau des emplois

Une diapositive est projetée sur l'évolution des rémunérations du personnel permanent depuis 2019. Entre les années 2019 et 2023, on constate une baisse du nombre d'ETPT (équivalent temps plein travaillé) alors que les dépenses de personnel ont augmenté : 4 495 k€ en 2019 pour 68,25 ETPT – 5 100 k€ en 2023 pour 67,5 ETPT.

On dénombre 67,5 ETPT, inchangés par rapport au BR n° 1. Les emplois sur recettes fléchées passent de 3,5 ETP à 4 ETPT. Pour les personnels métropolitains, on dénombre 30,3 ETPT du fait de la prise de poste de la coordinatrice de la recherche et de valorisation au 1^{er} septembre 2023.

Pour le personnel métropolitain, une enveloppe complémentaire de 90 k€ est nécessaire pour couvrir l'augmentation de l'indemnité de résidence à l'étranger (IRE), l'évolution du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 et le statut des membres scientifiques (sur 18 membres, on dénombre 9 membres titulaires de la fonction publique et 9 contractuels). Cette revalorisation est partiellement compensée par le non-versement de l'allocation de retour à l'emploi (estimée à 15 k€ en 2023) - les membres sortants ayant trouvé un emploi.

Pour les personnels locaux, l'enveloppe initiale est réduite de 47 k€ et s'élève à 1 660 000 euros. Outre la diminution de l'effectif (-0,3 ETPT), cette diminution tient à un moindre montant versé au titre du *trattamento di fine rapporto*.

- *Fonctionnement*

La diapositive suivante résume l'évolution des dépenses par destination (bibliothèque, diffusion des savoirs, formation, immobilier, pilotage et recherche). La bibliothèque a observé une augmentation

des dépenses de 40 000 euros du fait du déplacement de collections (recours à un prestataire). Pour l'immobilier, les dépenses pour les fluides avaient été estimées sur la base des tarifs du mois d'août 2022 : le coût étant moindre, cela amène à revoir l'attribution des crédits à la baisse. Pour le pilotage, l'organisation des conseils d'administration de juin 2023 en visioconférence et les frais d'honoraires et de taxes revus également à la baisse ont pour conséquence un rééquilibrage des dépenses. En recherche, les dépenses progressent de 49 550 € dont 31 300 € pour les recettes fléchées. Les frais de déménagement des personnels scientifiques en augmentation (+53 000 euros) compensent la réduction des dépenses en sections scientifiques.

- *Investissement*

On constate une diminution des dépenses d'investissement. Les crédits ouverts en autorisation d'engagement uniquement concernent la restauration de l'ancien bureau de la direction : les travaux courant encore sur le premier trimestre de 2024, ils seront payés (crédits de paiement) après leur achèvement. Par ailleurs, 15 000 euros ont été prévus pour du matériel informatique, tout comme 5 000 euros pour la finalisation du site des publications.

En recettes

Sont enregistrés en recettes le complément de subvention pour les contrats doctoraux attribués au titre de l'action internationale du MESR (11 k€), l'arrêt du remboursement au titre de la protection sociale complémentaire (- 2 840 €), une petite évolution pour les recettes propres (hébergement et publications) et un accroissement de 641 k€ pour les recettes fléchées (entre autres au titre du projet ERC Rotarom17, des programmes ANR Carracci, Predicmo et Arterm).

Une diapositive est ensuite projetée sur les recettes par origine.

Tableau 4 - Équilibre financier

Le solde budgétaire excédentaire se monte à 411 922 euros, et abonde la trésorerie pour un montant équivalent.

Situation patrimoniale

Le compte de résultat prévisionnel présente une perte de 371 353 euros. En prenant en compte les dotations aux amortissements et les provisions (celles-ci étant majorées pour tenir compte de l'augmentation de la provision au titre du TFR), il est possible de dégager une capacité d'autofinancement de 18 647 euros. À cette capacité d'autofinancement s'ajoute la subvention exceptionnelle de 50 000 euros octroyée pour la mise au norme en matière de sécurité incendie. Ces ressources ne suffisent toutefois pas à couvrir les investissements et cela se traduit par un prélèvement sur le fonds de roulement de 133 953 euros. Au 31 décembre 2023, le fonds de roulement devrait s'élever à 3 783 001 euros.

Le conseil d'administration est amené à voter la proposition de délibération relative au budget rectificatif n° 2, notamment les montants des autorisations d'engagement (7 955 150 euros), des crédits de paiement (7 979 550 euros), des recettes (8 391 472 €), de l'excédent budgétaire et de l'abondement de la trésorerie pour ce même montant (411 922 euros), du résultat patrimonial déficitaire, d'un montant de 371 353 euros, d'une capacité d'autofinancement (18 647 euros) et du prélèvement sur fonds de roulement (133 353 euros).

La directrice de l'EFR apporte une précision quant aux conséquences sur les rémunérations du statut administratif des membres scientifiques : les contributions de l'employeur sont plus importantes pour

les personnels titulaires de la fonction publique (pensions civiles) par rapport aux contractuels publics (Ircantec).

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget rectificatif n° 2 de 2023.

7. Budget de l'exercice 2024

En dépenses, on enregistre, par rapport au budget initial 2023, une augmentation de 813 150 euros (473 000 euros en personnel, 50 000 euros en fonctionnement et 290 000 euros en investissement). On constate parallèlement une augmentation des recettes de 196 539 euros. Ainsi, on observe un solde déficitaire qui passe de 159 242 euros à 775 853 euros pour le budget initial 2024.

La diapositive sur l'évolution du solde budgétaire montre, pour 2022, une compensation du déficit grâce au versement d'un complément de subvention du ministère (à hauteur de 426 000 euros) et, pour 2023, l'excédent de 642 975 euros pour les opérations sur recettes fléchées, sans quoi le solde budgétaire serait déficitaire.

Personnels

Tableau des emplois

Pour 2024, on enregistre une augmentation de 1,5 équivalents temps plein travaillé (69 ETPT), à la suite de la prise en compte sur une année entière du recrutement de la chargée de coordination de la recherche et de valorisation ainsi que d'une assistante de gestion à mi-temps pour administrer les programmes sur ressources fléchées. L'augmentation des ETPT se note également sur les ressources fléchées (de 3,5 ETPT en 2023 à 6,5 ETPT en 2024).

La diapositive suivante, sur les rémunérations du personnel permanent, met en lumière le fait que le budget 2024 intègre les mesures prise à l'issue des rencontres salariales de juin 2023 pour un montant estimé 60 000 euros : évolution du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 et augmentation de 5 points d'indice pour toutes les catégories de personnels. L'augmentation des montants des indemnités de résidence à l'étranger (131 000 euros), des majorations familiales (27 000 euros) et l'emploi de la chargée de coordination de la recherche et de valorisation en année pleine (80 000 euros) expliquent l'augmentation des dépenses en personnels métropolitains (passant de 3 350 000 euros au budget initial 2023 à 3 580 000 euros au budget initial 2024). L'augmentation est atténuée grâce à un moindre coût pour les membres scientifiques du fait de leur statut (un membre scientifique fonctionnaire ayant des cotisations patronales plus élevées qu'un membre scientifique contractuel), à hauteur de 53 000 euros et par l'absence de versement de l'allocation de retour à l'emploi, tous les membres sortants ayant trouvé un emploi à la sortie de l'EFR (15 000 euros).

Le nombre d'ETPT pour le personnel métropolitain en 2024 passe à 31 (contre 30,3 en 2023). Pour ce qui concerne le personnel local, on dénombre 38 ETPT (pour 42 personnes) pour 2024 (contre 37,5 ETPT en 2023). Eu égard au budget initial 2023, on remarque une augmentation de 43 000 euros pour les dépenses pour le personnel local pour 2024.

Entre 2019 et 2024, sur 5 ans, les rémunérations ont augmenté de 939 000 euros. Le graphique sur l'évolution des crédits de paiement entre 2020 et 2024 vient corroborer ces chiffres. Pour le fonctionnement une relative stabilité est observée depuis 2022 malgré l'augmentation de la facture énergétique. En investissement, les dépenses de 2024 pourraient être revues à la hausse du fait de la restauration des décorations murales de l'ancien bureau de la direction de l'EFR.

Fonctionnement

Le tableau 3 présente pour information la répartition des dépenses par destination. Pour la bibliothèque, les crédits sont globalement reconduits. Pour la diffusion des savoirs, 25 k€ supplémentaires seront attribués aux publications de l'École, la réduction opérée en 2023 n'ayant pas permis de mettre en œuvre les nombreux projets validés par le conseil scientifique et ayant nécessité l'ouverture de crédits complémentaires en BR. Par ailleurs, 17 000 euros seront prévus pour le programme Monacorale (ANR), et 6 000 euros pour le cycle de conférences *Lectures méditerranéennes*. Pour la recherche, l'enveloppe augmente de 59 100 euros (496 000 euros en 2023, 555 600 euros en 2024) et couvrira notamment l'accueil de chercheurs (enseignants-chercheurs en délégation, chercheurs résidents et boursiers sénior) pour 80 000 euros. L'indemnité de changement de résidence diminue de 20 k€ car les arrivées-départs seront au nombre de 5 en 2024. Pour la formation, on constate une augmentation des crédits de 46 000 euros par rapport au budget initial 2023 et l'enveloppe s'élève à 267 100 euros. Elle permettra la réalisation de 19 ateliers doctoraux, l'accueil de 130 boursiers et le reversement auprès des universités partenaires pour les contrats doctoraux recrutés au titre de l'action internationale du ministère (49 100 euros). Pour l'immobilier, le budget est de 441 000 euros et présente une baisse de 90 000 euros par rapport au budget initial 2023 pour les dépenses de structure. En investissement, l'École entreprend la rénovation des salles de bain de la résidence place Navone. Les travaux, qui s'échelonnent sur 2024 et 2025, s'élèvent à 180 000 euros en 2024. Pour le pilotage, une baisse de 16 000 euros par rapport au budget initial 2023 porte à 540 800 euros les prévisions pour 2024.

Investissement

Sur 119 000 euros de crédits ouverts pour 2024, 25 000 € correspondent à des autorisations d'engagement ouvertes en 2023 portant sur la finalisation du site des publications (10 000 euros) et de l'achat de matériel informatique (15 000 euros). L'achat de mobilier est estimé à 64 000 euros et porte sur le remplacement des tables de lecture de la bibliothèque, l'aménagement de l'ancien bureau de direction et d'autres achats de mobiliers.

Recettes

Le montant de la subvention pour charge de service public (SCSP), principale recette de l'établissement, a été reconduit au même montant que celui de la notification intermédiaire du mois de juillet 2023 (5 158 498 euros pour la masse salariale). La subvention ne couvre plus les frais de personnels (5 392 000 euros), alors même que l'établissement n'a pas atteint le plafond d'emploi. La différence est de plus de 200 000 euros.

En 2023, les autres financements publics (132 k€) comprenaient notamment 70 000 euros de coûts indirects pour le programme Performart (ERC) et le versement de 15 000 euros par le CNRS au titre de l'année 2022. Pour 2024, un montant de 83 000 euros est inscrit, dont 52 000 au titre des préciputs ANR.

Les encaissements sur ressources fléchées sont très variables d'une année sur l'autre. Ainsi, un versement de 570 000 euros a été versé en 2023 à l'EFR pour le démarrage du programme Rotarom17 (ERC) ; pour 2024, 201 400 euros seront versés par l'ANR et 153 229 euros au titre d'une bourse Marie Skłodowska Curie dans le cadre d'un accueil de 36 mois.

Situation patrimoniale

Il est fait état d'un déficit comptable de 598 353 €, contre 398 407 € au BI de 2023. L'aggravation du déficit est étroitement liée à l'augmentation des charges de personnel qui progressent de 476 k€.

Opérations liées aux recettes fléchées

En 2024 l'EFR gèrera 12 opérations sur recettes fléchées, se traduisant par 528 k€ en dépenses et 355 k€ de recettes. La différence correspond à un prélèvement de 173 k€ sur la trésorerie fléchée de l'établissement qui restera encore largement excédentaire.

L'agent comptable de l'EFR indique qu'une autorisation écrite a été reçue en fin de matinée du ministère pour voter le budget en déficit.

Le conseil d'administration approuve le budget à l'unanimité mais s'inquiète de la situation de déficit structurel de l'établissement qui, malgré un dynamisme certain dû à l'augmentation de ses ressources fléchées, ne peut faire face à l'augmentation des coûts de masse salariale dont il n'a pas la responsabilité.

8. Délégation du CA à la directrice

La délégation du CA à la directrice de l'EFR est renouvelée lorsque le conseil d'administration se réunit dans sa nouvelle composition : le document est donc proposé pour la présente séance.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération relative à la délégation du CA à la directrice de l'EFR.

9. Biens : sortie d'inventaire

L'agent comptable de l'EFR indique qu'un certain nombre de biens sont à sortir de l'inventaire. Il s'agit de biens immobiliers (40 000 euros) et de matériels informatiques (112 000 euros) vétustes.

La sortie d'inventaire est approuvée à l'unanimité par le conseil d'administration.

10. Contrôle interne budgétaire et comptable (CIBC)

La documentation présentée par l'agent comptable de l'EFR a trait au référentiel CIBC mis à jour pour l'année 2023, dont le document outils-processus-risques-action, qui liste les risques financiers identifiés et encourus au sein de l'établissement et les moyens mis en œuvre pour les éliminer ou les diminuer. Il est souligné que début octobre 2023, l'agent comptable de l'EFR a été saisi d'un audit à rendre par les équipes du Conseil européen de la recherche, à l'issue du projet Performart (ERC), accueilli à l'EFR de 2016 à 2022.

11. Tarifs et barème de l'année 2024

Les propositions de modification des tarifs et du barème des indemnités et prestations pour 2024 sont soumis au vote du conseil d'administration : il est fait part de l'augmentation, entre autres, des tarifs des chambres de la résidence de place Navone et des locations des salles. La directrice des études pour les Époques moderne et contemporaine note que l'augmentation des chambres au tarif « partenaire » entraînera une augmentation des dépenses sur les budgets des programmes sur ressources fléchées.

Les tarifs et le barème pour l'année 2024 sont approuvés par le conseil d'administration à l'unanimité.

12. Calendrier des réunions des CA et CS pour l'année civile 2024

Le calendrier des réunions pour l'année 2024 est transmis au conseil d'administration : elles auront lieu le 7 mars 2024 à Paris, le 14 juin 2024 à Rome et le 28 novembre 2024 à Paris.

13. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

Quarante-deux conventions sont présentées pour approbation. Entre autres, la directrice de l'EFR fait part de la signature de conventions-cadres avec l'Institut national du patrimoine de Tunisie, mais également avec des musées (Musées du Vatican, Museo Nazionale Romano). Enfin, l'accord avec la librairie Stendhal facilitera la diffusion et la présentation des livres publiés par l'EFR.

Les accords et conventions signés par la directrice de l'EFR par délégation du conseil d'administration sont approuvés à l'unanimité.

14. Questions diverses

Aucune question diverse.

La séance est close à 16 h 30.